



Directives relatives au formulaire W-8BEN

(Révision : février 2014)

Certificate of Foreign Status of Beneficial Owner for United States

Tax Withholding and Reporting (Individuals)

[Attestation de statut d'étranger d'un propriétaire véritable aux fins de la retenue et de la déclaration fiscale aux États-Unis (particuliers)]

Sauf indication contraire, les articles cités renvoient à l'Internal Revenue Code.

Modifications ultérieures

Pour obtenir les renseignements les plus à jour sur les modifications liées au formulaire W-8BEN et aux directives connexes, par exemple sur une loi adoptée après leur publication, consultez le site www.irs.gov/formw8ben (en anglais seulement).

Quoi de neuf

FATCA. En 2010, le Congrès a adopté la *Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, Public Law 111-147* (la loi HIRE), qui modifie l'Internal Revenue Code en y ajoutant le chapitre 4 du sous-titre A, qui se compose des articles 1471 à 1474 et que l'on appelle communément la « FATCA » ou le « chapitre 4 ». En vertu du chapitre 4, les institutions financières étrangères (IFE) participantes et certaines IFE enregistrées réputées conformes sont généralement tenues d'identifier leurs titulaires de compte des États-Unis, qu'un paiement assujéti à une retenue d'impôt soit ou non versé au compte. L'Internal Revenue Service (IRS) a publié des règlements qui prévoient les règles de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration que doivent respecter les mandataires américains responsables de la retenue et les IFE en vertu du chapitre 4.

Le formulaire W-8BEN, ainsi que les formulaires W-8ECI, W-8EXP et W-8IMY, ont été mis à jour de façon à respecter les exigences relatives aux documents du chapitre 4. Notamment, le formulaire W-8BEN est désormais utilisé exclusivement par des particuliers. Les entités doivent plutôt utiliser le formulaire W-8BEN-E pour documenter leur statut d'étranger, établir leur situation selon le chapitre 4 ou demander des avantages en vertu d'une convention (s'il y a lieu).

Les particuliers titulaires de compte (des États-Unis et étrangers) qui ne documentent pas leur statut pourront être considérés comme récalcitrants et, selon le cas, assujettis à une retenue de 30 % applicable à certains paiements. Le formulaire W-8BEN permet aux particuliers étrangers de documenter leur statut pour éviter d'être désignés comme titulaires de compte récalcitrants.

Les particuliers étrangers doivent utiliser le formulaire W-8BEN pour documenter leur statut d'étranger et demander tout avantage applicable en vertu d'une convention aux fins du chapitre 3 (y compris un particulier étranger qui est l'unique membre d'une entité assimilable à son propriétaire à des fins fiscales aux États-Unis). Consultez les directives relatives au formulaire W-8BEN-E pour en savoir plus sur les demandes d'avantages en vertu d'une convention et les attestations en vertu du chapitre 4 dans le cas d'une entité hybride.

Opérations de paiement par carte à déclarer.

L'article 6050W, ajouté à l'Internal Revenue Code en vertu de l'article 3091 de la *Housing Assistance Tax Act* de 2008, exige une déclaration de renseignements de la part de certains payeurs en ce qui concerne les paiements versés aux bénéficiaires participants en règlement d'opérations de paiement par carte et d'opérations effectuées au moyen de réseaux de paiement tiers. Cependant, aucune déclaration de renseignements n'est exigée à l'égard des paiements versés à des bénéficiaires étrangers.

Le payeur d'un paiement à déclarer peut considérer un bénéficiaire comme étranger s'il a reçu de la part de ce dernier le formulaire W-8 applicable. Remettez le formulaire W-8BEN au demandeur si vous êtes un particulier étranger et bénéficiaire participant qui recevez des paiements en règlement d'opérations de paiement par carte qui ne sont pas directement rattachés au commerce ou à l'entreprise du payeur aux États-Unis.

Autres renseignements. Pour plus de renseignements sur la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA), consultez le site www.irs.gov/fatca (en anglais seulement).

Directives

Les termes utilisés dans les directives sont définis plus loin, à la rubrique *Définitions*.

But du formulaire

Établir le statut aux fins du chapitre 3. Les personnes étrangères sont assujetties à un impôt de 30 % sur les revenus provenant de sources américaines des types suivants :

- intérêts (y compris certaines réductions sur l'émission originale);

- dividendes;
- loyers;
- redevances;
- primes;
- rentes;
- rémunération pour services rendus ou à rendre;
- paiements de substitution dans une opération de prêt de titres;
- autres gains, bénéfices ou revenus annuels ou périodiques, fixes ou déterminables.

Cet impôt s'applique au montant brut payé et est généralement perçu au moyen d'une retenue en vertu de l'article 1441. Un paiement est réputé avoir été effectué s'il est versé directement au propriétaire véritable ou à une autre personne, comme un intermédiaire, un mandataire ou une société de personnes, au profit du propriétaire véritable.

En outre, selon l'article 1446, toute société de personnes exploitant un commerce ou une entreprise aux États-Unis doit retenir de l'impôt sur la part du revenu imposable directement rattaché à cette société qui revient à un associé étranger. En règle générale, une personne étrangère satisfait déjà aux exigences relatives aux documents de l'article 1446 si elle est l'un des associés d'une société de personne qui produit un formulaire W-8BEN en vertu de l'article 1441 ou de l'article 1442. Néanmoins, dans certains cas, les documents requis selon les articles 1441 et 1442 diffèrent de ceux requis selon l'article 1446. Pour en savoir plus, reportez-vous aux articles 1.1446-1 à 1.1446-6.

Remarque : Le propriétaire d'une entité assimilable à son propriétaire (y compris un particulier) doit soumettre lui-même, en lieu et place de l'entité, le formulaire W-8BEN approprié aux fins de l'article 1446.

Si vous recevez certains types de revenus, vous devez fournir un formulaire W-8BEN pour :

- établir que vous n'êtes pas une personne des États-Unis;
- attester que vous êtes le propriétaire véritable du revenu pour lequel le formulaire W-8BEN est présenté ou que vous êtes un associé étranger d'une société de personne assujettie à l'article 1446;
- s'il y a lieu, demander une réduction du taux de retenue ou une exemption de retenue à titre de résident d'un pays étranger avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale en vertu de laquelle vous avez droit à des avantages.

Vous pouvez aussi être tenu de présenter le formulaire W-8BEN pour demander une dérogation à l'obligation de déclarer des renseignements aux États-Unis et à la retenue d'impôt de réserve (au taux de retenue de réserve prévu à l'article 3406) pour certains types de revenus non assujettis à la retenue exigée des personnes étrangères au taux de 30 % en vertu de l'article 1441. Ces revenus correspondent entre autres aux suivants :

- revenus d'un courtier;
- réduction sur une émission originale à court terme (moins de 184 jours);

- intérêt sur des dépôts bancaires;
- intérêts, dividendes, loyers ou redevances de source étrangère;
- produit d'un pari engagé par un étranger non résident au jeu de blackjack, de baccara, de craps, de la roulette ou de la roue de fortune.

Le mandataire responsable de la retenue ou le payeur du revenu peut s'appuyer sur un formulaire W-8BEN rempli correctement pour traiter un paiement associé à ce formulaire comme un paiement à une personne étrangère qui est le propriétaire véritable des montants versés. S'il y a lieu, le mandataire responsable de la retenue peut s'appuyer sur le formulaire W-8BEN pour appliquer un taux de retenue réduit ou une exonération de retenue à la source.

Donnez le formulaire W-8BEN au mandataire responsable de la retenue ou au payeur avant que le revenu vous soit versé ou qu'il soit crédité à votre compte. L'omission de fournir un formulaire W-8BEN sur demande pourrait entraîner une retenue au taux d'imposition de 30 % applicable à une personne étrangère ou au taux de retenue de réserve prévu à l'article 3406.

Établissement de la situation aux fins du chapitre 4.

Une IFE peut s'appuyer sur un formulaire W-8BEN rempli correctement pour établir votre situation à titre de personne étrangère aux fins du chapitre 4.

Le formulaire W-8BEN doit être remis à l'IFE sur demande. Si vous omettez de le faire, vous deviendrez un titulaire de compte récalcitrant et le revenu qui vous est versé ou qui est crédité à votre compte en provenance de sources des États-Unis pourrait faire l'objet d'une retenue de 30 %. Les montants assujettis à une telle retenue sont définis plus loin.

Renseignements supplémentaires. Pour obtenir des renseignements supplémentaires ainsi que les directives à l'intention du mandataire responsable de la retenue, consultez le document Instructions for the Requester of Forms W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP, and W-8IMY (directives pour les demandeurs des formulaires W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP et W-8IMY).

Qui doit fournir le formulaire W-8BEN?

Vous devez remettre le formulaire W-8BEN au mandataire responsable de la retenue ou au payeur si vous êtes un étranger non résident qui est le propriétaire véritable d'un montant assujetti à une retenue ou si vous êtes le titulaire d'un compte d'une IFE qui doit documenter son statut d'étranger non résident. Si vous êtes l'unique propriétaire d'une entité assimilable à son propriétaire, vous êtes considéré comme le propriétaire véritable du revenu que reçoit cette entité. Transmettez le formulaire W-8BEN dès que le mandataire responsable de la retenue, le payeur ou l'IFE vous le demande, que vous y demandiez ou non un taux de retenue réduit ou une exonération de retenue.

Vous devez aussi fournir le formulaire W-8BEN à toute entité de règlement des paiements qui le demande si vous êtes un particulier étranger qui reçoit à titre de bénéficiaire participant des paiements devant être déclarés en vertu de l'article 6050W (opérations de paiement par carte et opérations effectuées au moyen de réseaux de paiement tiers). Par contre, si les paiements correspondent à un revenu directement rattaché à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis, vous devez plutôt fournir à l'entité de règlement des paiements le formulaire W-8ECI.

N'utilisez pas le formulaire W-8BEN si vous correspondez à l'une des descriptions ci-dessous.

- Vous êtes une entité étrangère qui documente son statut d'étranger, établit sa situation selon le chapitre 4 ou demande des avantages en vertu d'une convention. Utilisez plutôt le formulaire W-8BEN-E, Certificate of Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Entities) [attestation de statut d'étranger d'un propriétaire véritable aux fins de la retenue et de la déclaration fiscale aux États-Unis (entités)].
- Vous êtes un citoyen des États-Unis (même si vous résidez à l'extérieur des États-Unis) ou une autre personne des États-Unis (y compris un étranger résident). Utilisez plutôt le formulaire W-9, Request for Taxpayer Identification Number and Certification, to document your status as a U.S. person. (demande de numéro d'identification de contribuable aux États-Unis et attestation), pour documenter votre statut de personne des États-Unis.
- Vous agissez à titre d'intermédiaire étranger (c'est-à-dire que vous n'agissez pas pour votre propre compte, mais pour le compte d'autres personnes, à titre de mandataire, de prête-nom ou de dépositaire). Transmettez plutôt le formulaire W-8IMY, Certificate of Foreign Flow-Through Entity, or Certain U.S. Branches for United States Tax Withholding and Reporting (attestation d'entité intermédiaire étrangère ou de certaines succursales des États-Unis aux fins de la retenue et de la déclaration fiscales aux États-Unis).
- Vous êtes une entité assimilable à son propriétaire, vous êtes propriétaire unique et vous êtes une personne des États-Unis. Le propriétaire doit plutôt fournir le formulaire W-9. Si l'entité assimilable à son propriétaire est une entité hybride qui demande des avantages en vertu d'une convention, l'entité doit remplir le formulaire W-8BEN-E, mais son propriétaire unique qui est une personne des États-Unis doit quand même fournir le formulaire W-9. Consultez les directives relatives au formulaire W-8BEN-E pour d'autres renseignements sur les entités hybrides qui demandent des avantages en vertu d'une convention.
- Vous êtes un étranger non résident et demandez une exonération de retenue sur un revenu tiré de services personnels liés à une profession indépendante ou dépendante rendus aux États-Unis. Produisez plutôt le formulaire 8233, Exemption from Withholding on Compensation for Independent (and Certain Dependent)

Personal Services of a Nonresident Alien Individual (exonération de retenue fiscale sur le revenu tiré de services personnels liés à une profession indépendante [et de certains services personnels liés à une profession dépendante] rendus par un étranger non résident), ou le formulaire W-4, Employee's Withholding Allowance Certificate (attestation de remise de la retenue de l'employé).

- Vous recevez un revenu qui est directement rattaché à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis, sauf si ce revenu vous est attribuable par l'entremise d'une société de personnes. Utilisez plutôt le formulaire W-8ECI, Certificate of Foreign Person's Claim That Income Is Effectively Connected With the Conduct of a Trade or Business in the United States (attestation d'une personne étrangère qui affirme qu'un revenu est directement rattaché à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis). Si une partie du revenu pour lequel vous avez présenté un formulaire W-8BEN devient directement rattaché à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis, il s'agit d'un changement de situation et le formulaire W-8BEN n'est plus valide pour ce revenu. Vous devez produire un formulaire W-8ECI. Consultez la rubrique *Changements de situation* ci-après.

Remise du formulaire W-8BEN au mandataire responsable de la retenue.

N'envoyez pas le formulaire W-8BEN à l'IRS. Remettez-le plutôt à la personne qui vous l'a demandé. Généralement, ce sera la personne de qui vous recevez le paiement, celle qui crédite votre compte ou une société de personne qui vous attribue un revenu. Une IFE peut aussi vous demander ce formulaire afin de documenter votre compte comme autre qu'un compte des États-Unis. Remettez le formulaire W-8BEN à la personne qui l'a demandé avant que le paiement vous soit versé ou attribué, ou qu'il soit crédité à votre compte. Si vous ne fournissez pas ce formulaire, le mandataire responsable de la retenue devra peut-être appliquer une retenue au taux de 30 % (en vertu des chapitres 3 et 4), au taux de retenue de réserve ou au taux prévu à l'article 1446. Si vous recevez plusieurs types de revenus d'un même mandataire responsable de la retenue, pour lesquels vous demandez des avantages différents, ce mandataire peut, à sa discrétion, vous demander de présenter un formulaire W-8BEN pour chaque type de revenu. Généralement, vous devez donner un formulaire W-8BEN distinct à chaque mandataire responsable de la retenue.

Remarque : Si vous possédez le revenu ou êtes titulaire du compte conjointement avec une ou plusieurs autres personnes, le mandataire responsable de la retenue traitera le revenu ou le compte comme celui d'une personne étrangère qui est le propriétaire véritable du paiement seulement si chacun des copropriétaires ou cotitulaires fournit un formulaire W-8BEN ou W8-BEN-E. Si le mandataire responsable de la retenue ou l'institution financière reçoit un formulaire W-9 de l'un ou l'autre des copropriétaires ou cotitulaires, le paiement

sera traité comme s'il était versé à une personne des États-Unis et le compte, comme s'il était un compte des États-Unis.

Changements de situation. Si, à la suite d'un changement de situation, les renseignements du formulaire W-8BEN que vous avez soumis deviennent erronés, vous devez en informer le mandataire responsable de la retenue, le payeur ou l'IFE auprès de laquelle vous avez un compte dans les 30 jours qui suivent ce changement de situation et vous devez produire un nouveau formulaire W-8BEN ou tout autre formulaire approprié.

Si vous utilisez le formulaire W-8BEN pour attester que vous êtes une personne étrangère, un changement d'adresse vers une adresse aux États-Unis est un changement de situation. Généralement, un changement d'adresse vers une adresse du même pays étranger ou d'un autre pays étranger n'est pas un changement de situation. Cependant, si vous utilisez le formulaire W-8BEN pour demander des avantages en vertu d'une convention, un déménagement aux États-Unis ou à l'extérieur du pays depuis lequel vous demandiez des avantages constitue un changement de situation. Dans ce cas, vous devez informer le mandataire responsable de la retenue, le payeur ou l'IFE dans les 30 jours du déménagement.

Si vous devenez citoyen américain ou résident étranger des États-Unis après avoir présenté le formulaire W-8BEN, vous n'êtes plus assujéti au taux de retenue de 30 % en vertu de l'article 1441 ni à la retenue d'impôt sur la part d'un associé étranger provenant du revenu directement rattaché à une société de personnes des États-Unis en vertu de l'article 1446. Dans la mesure où vous avez un compte auprès d'une IFE, votre compte pourrait être assujéti à l'obligation de déclaration de l'IFE en vertu du chapitre 4. Vous devez informer le mandataire responsable de la retenue, le payeur ou l'IFE dans les 30 jours après être devenu un citoyen américain ou résident étranger des États-Unis. Vous devrez peut-être produire un formulaire W-9. Pour plus de renseignements, consultez le formulaire W-9 et les directives connexes



ATTENTION

Selon le nombre de jours où vous avez été présent physiquement aux États-Unis sur une période de trois ans, vous pourriez être considéré comme un résident des États-Unis à des fins fiscales. Consultez la

Publication 519 à l'adresse [irs.gov/publications/p519](https://www.irs.gov/publications/p519) (en anglais seulement). Si vous répondez au critère du séjour d'une durée importante, vous devez en informer le mandataire responsable de la retenue, le payeur ou l'institution financière où vous avez un compte dans les 30 jours et fournir un formulaire W-9.

Expiration du formulaire W-8BEN. En règle générale, un formulaire W-8BEN reste en vigueur aux fins de l'établissement du statut d'étranger pendant une période qui commence le jour où il a été signé et se termine le dernier jour de la troisième année civile subséquente, à

moins qu'un changement de situation invalide certains renseignements contenus dans le formulaire.

Par exemple, un formulaire W-8BEN signé le 30 septembre 2015 restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

Par contre, dans certaines conditions, un formulaire W-8BEN restera en vigueur indéfiniment, jusqu'à ce que survienne un changement de situation. Pour déterminer la période de validité du formulaire W-8BEN aux fins du chapitre 4, consultez le sous-alinéa 1.1471-3(c)(6)(ii). Pour déterminer la période de validité du formulaire W-8BEN aux fins du chapitre 3, consultez le sous-alinéa 1.1441-1(e)(4)(ii).

Définitions

Titulaire de compte. Un titulaire de compte est généralement la personne inscrite ou identifiée comme le titulaire ou le propriétaire d'un compte financier. Par exemple, si une société de personnes est inscrite comme titulaire ou propriétaire d'un compte financier, alors c'est la société de personnes qui est le titulaire du compte et non ses associés (sous réserve de certaines exceptions). Par contre, un compte dont le titulaire est une entité assimilable à son propriétaire composée d'un seul membre est traité comme s'il appartenait au particulier propriétaire l'entité.

Montants assujettis à une retenue. Généralement, un montant assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3 est un montant provenant de sources américaines qui correspond à un revenu annuel ou périodique, fixe ou déterminable. Un revenu annuel ou périodique, fixe ou déterminable s'entend de tout revenu inclus dans le revenu brut, y compris les intérêts (et les réductions sur l'émission originale), les dividendes, les loyers, les redevances et la rémunération. La plupart des gains découlant de la vente d'une propriété (y compris l'escompte et la prime d'option) ainsi que certains éléments de revenu précis décrit à l'article 1.1441-2 (comme l'intérêt sur les dépôts bancaires et la réduction sur une émission originale à court terme) ne font pas partie des revenus annuels ou périodiques, fixes ou déterminables.

Aux fins de l'article 1446, le montant assujéti à une retenue est la part du revenu imposable directement rattaché à une société de personne qui revient à un associé étranger.

En général, un montant assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4 est un montant de revenu annuel ou périodique, fixe ou déterminable de source américaine qui est également un paiement assujéti à une retenue au sens défini au paragraphe 1.1473-1(a). Les exonérations de retenue prévues au chapitre 3 ne sont pas applicables quand il s'agit de déterminer si une retenue s'applique en vertu du chapitre 4. Pour connaître les exceptions précises applicables à la définition d'un paiement assujéti à une retenue, consultez l'alinéa 1.1473-1(a)(4) [par exemple, l'exonération de retenue de certains paiements non financiers].

Propriétaire véritable. Dans le cas des paiements autres que ceux pour lesquels une réduction du taux de retenue ou une exemption de retenue est demandée en vertu d'une convention fiscale, le propriétaire véritable du revenu est généralement la personne qui est tenue, selon les principes fiscaux des États-Unis, d'intégrer le paiement à son revenu brut dans une déclaration de revenus. En revanche, une personne n'est pas propriétaire véritable du revenu si elle le reçoit à titre de prête-nom, de mandataire ou de dépositaire, ou dans la mesure où elle joue un rôle d'un intermédiaire dont la participation n'est pas prise en compte dans une opération. Dans le cas d'un montant versé qui ne constitue pas un revenu, la propriété véritable est déterminée comme si le paiement était un revenu.

Les sociétés de personnes et fiducies simples ou de cédant étrangères ne sont pas les propriétaires véritables du revenu versé à la société ou à la fiducie. Les propriétaires véritables du revenu payé à une société de personnes étrangère sont généralement les associés de cette société, à condition que l'associé ne soit pas lui-même une société, une fiducie simple ou de cédant, un prête-nom ou un mandataire. Les propriétaires véritables du revenu payé à une fiducie simple étrangère [c'est-à-dire une fiducie étrangère au sens décrit au paragraphe 651(a)] sont généralement les bénéficiaires de la fiducie, à condition que le bénéficiaire ne soit pas une société étrangère, une fiducie simple ou de cédant, un prête-nom ou un mandataire. Les propriétaires véritables d'une fiducie de cédant étrangère (c'est-à-dire, une fiducie étrangère dans la mesure où la totalité ou une partie du revenu de la fiducie est traitée comme la propriété du cédant ou d'une autre personne en vertu des articles 671 à 679) sont les personnes traitées comme les propriétaires de la fiducie. Le propriétaire véritable du revenu versé à une fiducie complexe étrangère (c'est-à-dire une fiducie étrangère autre qu'une fiducie simple ou de cédant étrangère) est la fiducie elle-même.

Aux fins de l'article 1446, les mêmes règles relatives au propriétaire véritable s'appliquent, sauf qu'en vertu de cet article, c'est la fiducie simple étrangère plutôt que le bénéficiaire qui doit donner le formulaire à la société de personnes.

Le propriétaire véritable du revenu versé à une succession étrangère est la succession elle-même.

Remarque : Un paiement versé à une société de personnes, à une fiducie ou à une succession des États-Unis est traité comme un paiement à bénéficiaire des États-Unis non assujéti à la retenue d'impôt de 30 % en vertu du chapitre 3 ou du chapitre 4. Une société de personne, une fiducie ou une succession des États-Unis doit fournir au mandataire responsable de la retenue un formulaire W-9. Aux fins de l'article 1446, une fiducie de cédant ou une entité assimilable à son propriétaire des États-Unis n'a pas à fournir au mandataire responsable de la retenue un formulaire W-9. C'est plutôt le cédant ou un autre propriétaire qui doit fournir le formulaire approprié au mandataire.

Chapitre 3. Le chapitre 3 s'entend du chapitre 3 du Internal Revenue Code (Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Corporations) [retenues d'impôt des étrangers non résidents et des sociétés étrangères]. Le chapitre 3 se compose des articles 1441 à 1464.

Chapitre 4. Le chapitre 4 s'entend du chapitre 4 du Internal Revenue Code (Taxes to Enforce Reporting on Certain Foreign Accounts) [impôts aux fins de la déclaration de certains comptes étrangers]. Le chapitre 4 se compose des articles 1471 à 1474.

IFE réputée conforme. Selon l'alinéa 1471(b)(2), certaines IFE sont réputées conformes aux règlements en vertu du chapitre 4 malgré qu'elles n'ont pas conclu d'accord avec l'IRS. Cependant, certaines IFE réputées conformes sont tenues de s'inscrire auprès de l'IRS et d'obtenir un GIIN (numéro d'identification d'intermédiaire mondial). On appelle ces IFE des **IFE inscrites réputées conformes**. Pour en savoir plus, consultez le paragraphe 1.1471-5(f).

Entité assimilable à son propriétaire. Selon le paragraphe 301.7701-2(b), une entité commerciale qui n'a qu'un seul propriétaire n'est pas considérée comme une entité distincte de son propriétaire. Une entité assimilable à son propriétaire n'est pas tenue de présenter un formulaire W-8BEN à une société de personne en vertu de l'article 1446 ni à une IFE aux fins du chapitre 4. C'est plutôt le propriétaire de cette entité qui doit présenter les documents appropriés. Pour en savoir plus, consultez l'article 1.1446-1 et le sous-alinéa 1.1471-3(a)(3)(v), respectivement.

Certaines entités assimilables à leur propriétaire à des fins fiscales aux États-Unis peuvent être reconnues aux fins d'une demande d'avantages selon la convention fiscale applicable (consultez la définition d'une entité hybride ci-dessous). Une entité hybride qui demande des avantages en vertu d'une convention doit remplir le formulaire W-8BEN-E. Pour plus de renseignements, consultez le formulaire W-8BEN-E et les directives connexes.

Compte financier. Les comptes financiers correspondent aux suivants :

- compte de dépôts tenu par une institution financière;
- compte de garde tenu par une institution financière;
- actions ou titres de créances (autre que les titres habituellement négociés dans un marché des valeurs mobilières établi) auprès d'entités de placement et auprès de certaines sociétés de portefeuille, de certains centres de trésorerie ou de certaines institutions financières, selon les définitions du paragraphe 1.1471-5(e);
- contrat d'assurance assorti d'une valeur de rachat;
- contrat de rente.

Aux fins du chapitre 4, des exceptions sont prévues à l'égard de comptes comme certains comptes d'épargne libre d'impôt, certains contrats d'assurance vie temporaire, certains comptes appartenant à des successions et certains contrats de rente.

Ces exceptions sont assujetties à certaines conditions. Pour en savoir plus, consultez l'alinéa 1.1471-5(b)(2). Des comptes peuvent également être exclus de la définition d'un compte financier en application d'un accord intergouvernemental.

Institution financière. Une institution financière correspond généralement à une entité qui est une institution de dépôt, une institution de garde, une entité de placement ou une société d'assurance (ou la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui établit des contrats d'assurance assortis de valeur de rachat ou des contrats de rente.

Institutions financières étrangères (IFE). Une institution financière étrangère (IFE) renvoie généralement à une entité étrangère qui est une institution financière.

Personne étrangère. Une personne étrangère s'entend d'un étranger non résident et de certaines entités étrangères qui ne sont pas des personnes des États-Unis (les entités doivent remplir le formulaire W-8BEN-E au lieu du formulaire W-8BEN).

Entité hybride. Une entité hybride renvoie à toute personne (autre qu'un particulier) qui est traitée comme fiscalement transparente aux États-Unis, mais n'est pas traitée comme tel dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale. Le statut d'entité hybride est pertinent dans le cas des demandes d'avantages en vertu d'une convention.

Accord intergouvernemental. Un accord intergouvernemental renvoie à un accord intergouvernemental de modèle 1 ou de modèle 2. Vous pouvez consulter la liste des pays traités comme ayant un accord intergouvernemental de modèle 1 ou 2 en vigueur sur le site de l'IRS, au www.irs.gov/fatca (en anglais seulement).

Un **accord intergouvernemental de modèle 1** s'entend d'un accord conclu entre les États-Unis ou le Trésor américain et un gouvernement ou un ou plusieurs organismes étrangers en vue de l'application de la FATCA au moyen de déclarations que les IFE présentent audit gouvernement ou organisme étranger et qui sont ensuite transmises automatiquement à l'IRS. On appelle une IFE située dans un pays ayant conclu un accord intergouvernemental de modèle 1 et qui transmet les déclarations relatives aux comptes au gouvernement de ce pays une **IFE déclarante selon le modèle 1**.

Un **accord intergouvernemental de modèle 2** s'entend d'un accord ou d'une entente entre les États-Unis ou le Trésor américain et un gouvernement ou un ou plusieurs organismes étrangers en vue de l'application de la FATCA au moyen de déclarations que les IFE transmettent directement à l'IRS, conformément aux exigences d'un accord relatif aux IFE, complétées par un échange de renseignements entre le gouvernement ou

l'organisme étranger concerné et l'IRS. On appelle une IFE située dans un pays ayant conclu un accord intergouvernemental de modèle 2 une **IFE participante** ou une **IFE déclarante selon le modèle 2**.

Étranger non résident. Une personne qui n'est ni un citoyen américain ni un résident étranger des États-Unis est un étranger non résident. Un étranger non résident qui répond aux critères d'obtention d'une carte verte ou au critère du séjour d'une durée importante pour l'année civile est un résident étranger des États-Unis.

Une personne qui ne répond à aucun de ces critères est un étranger non résident. De plus, un étranger qui est résident d'un pays étranger en vertu de la disposition sur la résidence d'une convention fiscale ou un étranger qui est un résident véritable de Porto Rico, de Guam, du Commonwealth des Mariannes du Nord, des îles Vierges des États-Unis ou des Samoa américaines est un étranger non résident. Pour plus d'information sur le statut d'étranger résident et d'étranger non résident, consultez la Publication 519, U.S. Tax Guide for Aliens (guide fiscal des États-Unis à l'intention des étrangers).



ATTENTION

Même si un étranger non résident marié à un citoyen américain ou à un résident étranger peut décider d'être traité comme un résident étranger à certaines fins (par exemple, pour produire une déclaration de revenus conjointe), cette personne sera quand même traitée comme un étranger non résident aux fins de la retenue d'impôt en vertu du chapitre 3 pour tous les types de revenus, sauf les salaires. Aux fins du chapitre 4, un étranger non résident qui a un compte conjoint avec une personne des États-Unis sera considéré comme un titulaire de compte des États-Unis.

IFE participantes. Une IFE participante est une IFE (y compris les IFE déclarantes selon le modèle 2) qui a accepté de se conformer aux modalités d'un accord relatif aux IFE. Le terme « IFE participante » englobe aussi les succursales intermédiaires admissibles (IA) d'une institution financière des États-Unis, sauf si une telle succursale est une IFE déclarante selon le modèle 1.

Bénéficiaire participant. Un bénéficiaire participant s'entend de toute personne qui accepte un paiement par carte à titre de paiement ou qui accepte un paiement d'une organisation de règlement tierce en règlement d'une opération effectuée par l'entremise d'un réseau tiers.

Entité de règlement des paiements. Une entité de règlement des paiements est une entité de traitement de paiement ou une organisation de règlement tierce. Selon l'article 6050W, une entité de règlement des paiements est généralement tenue de déclarer les paiements versés en règlement des opérations de paiement par carte ou des opérations effectuées au moyen de réseaux tiers. Par contre, une entité de règlement des paiements n'est pas tenue de déclarer les paiements versés à un propriétaire véritable duquel elle a obtenu des documents établissant qu'il est étranger et le formulaire W-8 applicable.

Titulaire de compte récalcitrant. Aux fins du chapitre 4, un titulaire de compte récalcitrant est un particulier qui omet de répondre aux demandes de documents ou de renseignements d'une IFE visant à déterminer le statut américain ou étranger de son compte, notamment en ne présentant pas le formulaire W-8BEN sur demande.

Personne des États-Unis. Le terme « personne des États-Unis » est défini à l'alinéa 7701(a)(30) et renvoie à un citoyen ou à un résident des États-Unis.

Mandataire responsable de la retenue. Toute personne des États-Unis ou étrangère qui contrôle, reçoit, garde, cède ou paye un revenu annuel ou périodique, fixe ou déterminable de source américaine qui est assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3 ou du chapitre 4 est un mandataire responsable de la retenue. Le mandataire responsable de la retenue peut être un particulier, une entreprise, une société de personnes, une fiducie, une association ou toute autre entité, incluant notamment tout intermédiaire étranger, toute société de personnes étrangère et les succursales américaines de certaines banques et sociétés d'assurance étrangères.

Aux fins de l'article 1446, le mandataire responsable de la retenue est la société de personnes qui exploite le commerce ou l'entreprise aux États-Unis. Dans le cas des sociétés de personnes cotées en bourse, le mandataire responsable de la retenue peut être la société de personnes ou un prête-nom détenant une participation au nom d'une personne étrangère ou les deux à la fois. Pour en savoir plus, reportez-vous aux articles 1.1446-1 à 1.1446-6.

Directives particulières

Partie I

Ligne 1. Inscrivez votre nom. Si vous êtes un particulier étranger et le propriétaire unique d'une entité assimilable à son propriétaire et que vous ne demandez pas, à titre d'entité hybride, des avantages en vertu d'une convention en ce qui concerne un paiement, vous devez remplir le formulaire selon votre nom et vos renseignements. Si le compte auquel le paiement est versé ou crédité est au nom de l'entité assimilable à son propriétaire, vous devez en informer le mandataire responsable de la retenue. Vous pourrez le faire en indiquant le nom et le numéro de compte de l'entité assimilable à son propriétaire à la ligne 7, Reference number(s) [numéros de référence] du formulaire. En revanche, si l'entité assimilable à son propriétaire demande, à titre d'entité hybride, des avantages en vertu d'une convention, elle doit remplir le formulaire W-8BEN-E au lieu du formulaire W-8BEN.

Ligne 2. Indiquez votre pays de citoyenneté. Si vous avez une double citoyenneté, indiquez le pays duquel vous êtes à la fois citoyen et résident au moment où vous remplissez le formulaire. Si vous ne résidez dans aucun des pays dont vous avez la citoyenneté, indiquez le dernier pays dont vous avez été résident. Cependant, si vous êtes un citoyen des États-Unis, vous ne devez pas

remplir ce formulaire, même si vous avez la citoyenneté d'un autre pays. Remplissez plutôt le formulaire W-9.

Ligne 3. Votre adresse de résidence permanente est l'adresse du pays dont vous affirmez être un résident aux fins de l'impôt sur le revenu. Si vous remplissez le formulaire W-8BEN pour demander une réduction du taux de retenue en vertu d'une convention fiscale, vous êtes tenu de déterminer votre résidence de la façon prescrite dans la convention. N'indiquez pas l'adresse d'une institution financière, ni un numéro de case postale, ni une adresse réservée à la poste. Si vous n'avez de résidence fiscale dans aucun pays, votre adresse de résidence permanente est celle de l'endroit où vous résidez habituellement.

Si vous résidez dans un pays qui n'utilise pas d'adresse municipale, vous pouvez entrer une adresse descriptive à la ligne 3. L'adresse doit indiquer avec précision votre résidence permanente selon les normes utilisées dans votre pays.

Ligne 4. Indiquez une adresse postale seulement si elle est différente de l'adresse indiquée à la ligne 3.

Ligne 5. Si vous avez un numéro d'assurance sociale (NAS), inscrivez-le ici. Pour demander un NAS, procurez-vous le formulaire SS-5 à un bureau de la Social Security Administration (SSA) ou en ligne au www.socialsecurity.gov/online/ss-5.html. Si vous êtes aux États-Unis, vous pouvez appeler la SSA au 1-800-772-1213. Remplissez le formulaire SS-5 et transmettez-le à la SSA.

Si vous n'avez pas de NAS et n'êtes pas admissible à en obtenir un, vous pouvez obtenir un numéro d'identification de contribuable particulier. Pour demander un numéro d'identification de contribuable particulier, soumettez un formulaire W-7 à l'IRS. Le délai d'obtention de ce numéro est généralement de quatre à six semaines. Pour demander certains avantages en vertu d'une convention, vous devez remplir la ligne 5 en indiquant un NAS ou numéro d'identification de contribuable particulier, ou la ligne 6 en indiquant un numéro d'identification de contribuable étranger.



ATTENTION

Le numéro d'identification de contribuable particulier sert uniquement à des fins fiscales. Il ne vous donne pas le droit d'obtenir des prestations de sécurité sociale ni de modifier votre statut d'emploi ou d'immigrant en vertu de la loi des États-Unis.

Un associé d'une société de personnes qui exploite un commerce ou une entreprise aux États-Unis se verra probablement attribuer un revenu imposable directement rattaché à sa société. Cet associé est tenu de produire une déclaration de revenus fédérale aux États-Unis et doit avoir un numéro d'identification de contribuable aux États-Unis.

Vous devez indiquer un NAS ou un numéro d'identification de contribuable si :

- vous demandez une exemption de retenue en vertu du paragraphe 871(f) pour certaines rentes reçues dans le cadre de régimes admissibles, ou

- vous soumettez le formulaire à une société de personne qui exploite un commerce ou une entreprise aux États-Unis.

Si vous demandez des avantages en vertu d'une convention et que vous n'avez pas indiqué à la ligne 6 le numéro d'identification de contribuable que vous a délivré votre pays de résidence fiscale, vous devez généralement indiquer un numéro d'identification de contribuable particulier. Cependant, vous n'avez pas besoin d'un numéro d'identification de contribuable particulier pour demander en vertu d'une convention des avantages qui se rapportent à ce qui suit :

- dividendes et intérêts provenant d'actions ou de titres de créance activement négociés;
- dividendes provenant de toute valeur rachetable émise par une société de placement inscrite en vertu de l'*Investment Company Act* de 1940 (fonds communs de placement);
- dividendes, intérêts ou redevances sur des parts d'intérêt bénéficiaire dans une fiducie d'investissement à participation unitaire qui sont offertes au public (ou l'ont été au moment de l'émission) et sont inscrites à la Securities and Exchange Commission en vertu de la *Securities Act* de 1933;
- revenu lié aux prêts de n'importe lesquels des titres décrits ci-dessus.

Ligne 6. Si vous produisez le formulaire W-8BEN pour documenter votre statut relativement à un compte financier que vous avez auprès du bureau américain d'une institution financière, indiquez le numéro d'identification de contribuable délivré par votre pays de résidence fiscale sauf si vous répondez à l'un des critères suivants :

- aucun numéro d'identification de contribuable ne vous a été délivré;
- votre pays de résidence fiscale ne délivre pas de numéros d'identification de contribuable.

Si vous n'avez pas fourni le numéro d'identification de contribuable de votre pays de résidence à la ligne 6, indiquez votre date de naissance à la ligne 8.

Ligne 7. Le particulier qui remplit le formulaire W8-BEN ou le mandataire responsable de la retenue à qui le formulaire est remis peuvent utiliser cette ligne pour indiquer des données de référence qui aideront le mandataire à s'acquitter de ses obligations. Par exemple, les mandataires responsables de la retenue qui doivent associer le formulaire W-8BEN à un formulaire W-8IMY en particulier voudront sans doute utiliser la ligne 7 pour indiquer un numéro ou un code de référence qui établira clairement cette association. Un propriétaire véritable peut utiliser la ligne 7 pour indiquer le numéro du compte pour lequel il présente le formulaire. Le propriétaire unique étranger d'une entité assimilable à son propriétaire peut utiliser la ligne 7 pour informer le mandataire responsable de la retenue que le compte auquel le paiement est versé ou crédité est au nom de l'entité assimilable à son propriétaire (voir les directives de la ligne 1).

Ligne 8. Si vous produisez le formulaire W-8BEN pour documenter votre statut relativement à un compte financier que vous avez auprès du bureau américain d'une institution financière, indiquez votre date de naissance. Entrez ce renseignement dans le format suivant : MM-JJ-AAAA. Par exemple, si vous êtes né le 15 avril 1956, indiquez 04-15-1956.

Partie II

Ligne 9. Si vous demandez des avantages en vertu d'une convention à titre de résident d'un pays étranger avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale concernant les paiements assujettis à une retenue en vertu du chapitre 3, indiquez le pays dont vous affirmez être un résident aux fins de la convention fiscale. Une personne est un résident du pays aux fins d'une convention si elle a le statut de résident de ce pays en vertu des modalités de cette convention. La liste des conventions fiscales conclues par les États-Unis est disponible à l'adresse

<http://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaties> (en anglais seulement).



ATTENTION

*Si vous êtes apparenté au mandataire responsable de la retenue au sens défini aux paragraphes 267(b) ou 707(b) et que le total des montants assujettis à une retenue reçus pendant l'année civile dépasse 500 000 \$, vous devez généralement produire le [formulaire 8833](#), *Treaty-Based Return Position Disclosure Under Section 6114 or 7701(b)* [divulgaration de la position de déclaration liée à une convention en vertu de l'article 6114 ou du paragraphe 7701(b)]. Consultez les directives du formulaire 8833 pour en savoir plus sur les exigences de déclaration.*

Ligne 10. Utilisez la ligne 10 seulement si vous demandez des avantages en vertu d'une convention qui exigent que vous respectiez des conditions non couvertes par les déclarations que vous avez faites à la ligne 9 et à la partie III. Par exemple, une personne qui demande des avantages sur des redevances en vertu d'une convention doit remplir cette ligne si la convention comporte différents taux de retenue associés à différents types de redevances. Par contre, les étudiants ou chercheurs étrangers qui demandent des avantages en vertu d'une convention doivent toujours remplir cette ligne. D'autres renseignements sont présentés plus loin, à la rubrique *Bourses d'études et de recherche*.

En général, cette ligne ne s'applique pas aux avantages en vertu d'une disposition sur les intérêts ou les dividendes (autres que les dividendes assujettis à un taux préférentiel fondé sur la propriété) figurant dans une convention.

Étranger non résident qui devient étranger résident.

Généralement, seul un étranger non résident peut utiliser les modalités d'une convention fiscale pour réduire ou éliminer l'impôt des États-Unis sur certains types de revenus. Néanmoins, la plupart des conventions fiscales comprennent une clause de

protection qui préserve ou « protège » le droit de chaque pays d'imposer ses propres résidents comme s'il n'existait aucune convention fiscale. Les exceptions précisées dans la clause de protection peuvent autoriser que l'impôt continue d'être exonéré pour certains types de revenus, même après que le bénéficiaire est devenu autrement un étranger résident des États-Unis à des fins fiscales. Ce particulier doit utiliser le formulaire W-9 pour demander en tel avantage en vertu d'une convention fiscale. Consultez les directives du formulaire W-9 pour en savoir plus. Un exemple est présenté plus loin, à la rubrique *Étudiant ou chercheur étranger non résident qui devient un étranger résident*.

Bourses d'études et de recherche. Un étudiant (y compris un stagiaire ou un apprenti) ou un chercheur étranger non résident qui reçoit un revenu non compensatoire de bourse d'études ou de recherche peut utiliser le formulaire W-8BEN pour demander des avantages en vertu d'une convention fiscale ayant pour effet de réduire ou d'éliminer l'impôt des États-Unis sur un tel revenu. Le formulaire W-8BEN n'est requis que pour demander cet avantage en vertu d'une convention. Un étudiant ou un chercheur étranger non résident qui reçoit un revenu compensatoire de bourse d'études ou de recherche doit utiliser le formulaire 8233 plutôt que le formulaire W-8BEN pour demander des avantages applicables à ce revenu en vertu d'une convention fiscale. L'étudiant ou chercheur doit utiliser le formulaire W-4 pour toute portion d'un tel revenu au titre de laquelle il ne demande pas d'exonération de retenue en vertu d'une convention fiscale. N'utilisez pas le formulaire W-8BEN si vous recevez un revenu compensatoire de bourse d'études ou de recherche. Consultez la rubrique *Compensation for Dependent Personal Services* (revenu tiré de services personnels liés à une profession dépendante) dans les directives du formulaire 8233.



Si vous êtes un étranger non résident et recevez un revenu non compensatoire de bourse d'études ou de recherche ainsi qu'un revenu tiré de services personnels (y compris un revenu compensatoire de bourse d'études ou de recherche) du même mandataire responsable de la retenue, vous pouvez utiliser le formulaire 8233 pour demander une exonération de retenue en vertu d'une convention fiscale pour une partie ou la totalité des deux types de revenus.

Lignes 3 et 9. La plupart des conventions fiscales où figure une disposition qui exonère d'impôt le revenu de bourse d'études ou de recherche exigent que le bénéficiaire soit un résident de l'autre pays signataire de la convention au moment de son entrée aux États-Unis ou immédiatement avant ce moment. Ainsi, un étudiant ou un chercheur peut demander l'exonération même si après son entrée aux États-Unis il n'a plus d'adresse permanente dans l'autre pays signataire de la convention. Si c'est votre cas, vous pouvez indiquer une adresse aux États-Unis à la ligne 3 et être quand même admissible à l'exonération si vous répondez à toutes les autres

conditions requises dans la convention fiscale. Vous devez aussi indiquer à la ligne 9 le pays de convention fiscale dont vous étiez résident au moment de votre entrée aux États-Unis ou immédiatement avant ce moment.

Ligne 10. Vous devez remplir la ligne 10 si vous êtes un étudiant ou un chercheur et demandez une exonération d'impôt en vertu d'une convention fiscale pour votre revenu non compensatoire de bourse d'études ou de recherche.

Étudiant ou chercheur étranger non résident qui devient un étranger résident. Vous devez utiliser le formulaire W-9 pour demander une exception à une clause de protection. Vous trouverez une explication générale sur les clauses de protection et les exceptions à la rubrique *Étranger non résident qui devient étranger résident* ci-dessus.

Exemple. L'article 20 de la convention fiscale entre les États-Unis et la Chine autorise une exonération de l'impôt sur le revenu de bourse d'études que reçoit un étudiant chinois séjournant temporairement aux États-Unis. En vertu de la loi des États-Unis, cet étudiant deviendra un résident étranger à des fins fiscales si son séjour aux États-Unis dure plus de cinq années civiles. Cependant, en vertu du paragraphe 2 du premier protocole à la convention États-Unis-Chine (daté du 30 avril 1984), les dispositions de l'article 20 continuent de s'appliquer même après que l'étudiant chinois est devenu un résident étranger des États-Unis. Un étudiant chinois admissible à cette exception (en vertu du paragraphe 2 du premier protocole) et qui s'appuie sur celle-ci pour demander une exonération d'impôt sur son revenu de bourse d'étude ou de recherche doit remplir le formulaire W-9.

Partie III

Le formulaire W-8BEN doit être signé et daté par le propriétaire véritable du montant faisant l'objet d'une retenue ou par le titulaire de compte d'une IFE (ou par un mandataire ayant l'autorisation légale d'agir au nom de cette personne). Si le formulaire W-8BEN est rempli par un mandataire dûment autorisé à agir au nom du propriétaire véritable ou du titulaire de compte en vertu d'une procuration, le formulaire doit s'accompagner de la procuration dans un format approprié ou d'une copie de celle-ci autorisant expressément le mandataire à représenter le mandant afin de produire, signer et présenter le formulaire. Le formulaire 2848, Power of Attorney and Declaration of Representative (procuration et déclaration du représentant), peut servir à cet effet. Le mandataire, ainsi que le propriétaire véritable ou le titulaire de compte, peut être tenu responsable des sanctions prévues en cas de formulaire erroné, faux ou frauduleux.



ATTENTION

Si l'un ou l'autre des renseignements indiqués dans le formulaire W-8BEN devient erroné, vous devez produire un nouveau formulaire dans les 30 jours, sauf si vous n'êtes plus titulaire d'un compte du demandeur qui est une IFE et que vous ne recevrez plus de paiements à l'avenir au titre de ce compte.

Opérations de courtage ou de troc. Le revenu provenant d'opérations de courtage ou de troc est assujéti aux règles de déclaration et à une retenue de réserve, sauf si un formulaire W-8BEN ou un formulaire de remplacement est produit pour informer le courtier concerné que vous êtes une personne étrangère exemptée.

Vous êtes une personne étrangère exemptée pour une année civile durant laquelle :

- vous êtes un étranger non résident ou une entreprise, une société de personnes, une succession ou une fiducie étrangère;
- vous êtes un particulier qui a été absent des États-Unis ou prévoit l'être pendant au moins 183 jours de l'année civile;
- vous n'exploitez pas et ne comptez pas exploiter au cours de l'année civile un commerce ou une entreprise aux États-Unis qui réalise des gains effectivement rattachés à ce commerce ou à cette entreprise provenant d'opérations de courtage ou de troc.

Avis relatif à la *Paperwork Reduction Act*. Nous demandons les renseignements de ce formulaire afin de faire appliquer les lois de l'Internal Revenue Service des États-Unis. Vous êtes tenu de fournir ces renseignements. Nous en avons besoin pour confirmer que vous respectez ces lois et pour déterminer et percevoir le bon montant d'impôt.

Vous n'êtes pas tenu de fournir les renseignements demandés dans un formulaire assujéti à la *Paperwork Reduction Act*, sauf si un numéro de contrôle de l'Office of Management and Budget (OMB) valide figure dans ce formulaire. Les registres ou dossiers se rapportant à un formulaire ou aux directives de ce formulaire doivent être conservés tant que leur contenu peut avoir de l'importance pour l'administration des lois de l'Internal Revenue Service. En règle générale, les déclarations de revenus et les déclarations de renseignements sont confidentielles, comme l'exige l'article 6103.

Le temps nécessaire pour remplir et soumettre ce formulaire dépend de la situation de chacun. Voici les délais moyens requis :

Tenue de dossiers	2 h 52 min
Lecture de la loi ou du formulaire	2 h 05 min
Préparation du formulaire	2 h 13 min

N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires concernant la pertinence de ces délais moyens ou vos suggestions visant à simplifier le formulaire.

Vous pouvez nous envoyer vos commentaires à partir du site www.irs.gov/formspubs/. Cliquez sur « More Information » (renseignements supplémentaires), puis sur « Give us feedback » (faites-nous part de vos commentaires).

Vous pouvez aussi nous écrire à Internal Revenue Service, Tax Forms and Publications, SE:W:CAR:MP:TFP, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6526, Washington, DC 20224. N'envoyez pas le formulaire W-8BEN à cette adresse. Remettez-le plutôt à votre mandataire responsable de la retenue.
